

**Contrat de
croissance entre les
organisations
professionnelles
et l'Etat en faveur
de l'emploi et de la
modernisation
du secteur des
hôtels, cafés,
restaurants**

L'Etat s'engage à poursuivre les négociations avec l'union européenne pour obtenir un taux de TVA à 5,5 % en faveur de la restauration.

Parallèlement l'Etat représenté par Renaud DUTREIL, Ministre des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales et par Léon BERTRAND, Ministre délégué au tourisme, en présence du Premier Ministre Dominique DE VILLEPIN, et les organisations patronales signataires suivantes :

- la CPIH, représentée par son Président, Monsieur Jean-François GIRAULT ;
- la FAGIHT, représentée par son Président, Monsieur Jacques JOND ;
- le GNC, représenté par son Président, monsieur Jacques BELLIN ;
- le SNRPO, représenté par son président, monsieur Gérard PLOMION ;
- le SYNHORCAT, représenté par son Président, Monsieur Didier CHENET ;
- l'UMIH, représentée par son Président confédéral, Monsieur André DAGUIN ;

s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée et partenariale un plan de modernisation et de développement en faveur du secteur des hôtels, cafés et restaurants.

Ce plan s'articule autour des 6 volets suivants :

1^{er} volet : soutien à la création d'emploi par l'amélioration et la simplification des aides à l'emploi de 2004 et soutien à l'insertion professionnelle des jeunes et à l'apprentissage

- Les bénéficiaires : les restaurateurs traditionnels, les hôtels/restaurants, les cafés et cafés/tabac pour ce qui est des aides à l'emploi. L'ensemble du secteur pour ce qui est de l'insertion professionnelle des jeunes et de l'apprentissage
- Les objectifs recherchés : favoriser l'emploi et l'attractivité du secteur en améliorant de façon significative les montants d'aide versée et en réduisant au maximum les phénomènes de trappe à SMIC. Améliorer la lisibilité du dispositif et simplifier sa gestion. De manière générale, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et le développement de l'apprentissage dans le secteur

L'Etat s'engage à :

1/ augmenter l'aide forfaitaire de 114 à 180 euros/mois pour l'ensemble des restaurateurs traditionnels (code NAF 553A)

Pour les secteurs autres que la restauration traditionnelle, l'aide est maintenue à 114 euros/mois au niveau du SMIC

→ *Calendrier* : demande à instruire auprès de la commission européenne. Mise en œuvre à travers le PLF 2007 pour les aides dues à compter du 1^{er} Janvier 2007.

2/ réduire fortement la trappe à SMIC pour les hôtels restaurants (code NAF 551A) et pour les cafés/tabacs (code NAF 554A) et cafés (code NAF 554B) en augmentant l'aide versée à 90 euros/mois

Les niveaux d'aides pour les autres secteurs sont maintenus à l'identique

→ *Calendrier* : demande à instruire auprès de la commission européenne. Mise en œuvre à travers le PLF 2007 pour les aides dues à compter du 1^{er} Janvier 2007.

3/ simplifier la procédure de demande de l'aide en remplaçant l'obligation préalable d'envoi des fiches de salaires pour obtenir l'aide et en mettant en place un système de contrôle aussi efficace qu'aujourd'hui mais limitant les formalités administratives.

→ *Calendrier* : application à l'automne

De leur côté les organisations patronales s'engagent à :

- assurer l'effectivité des accords de juillet 2004 ;
- négocier une nouvelle grille salariale avant la fin de l'année 2006 au plus tard ;
- progresser vers l'objectif de création de 40 000 emplois dans le secteur.

L'Etat et les organisations patronales s'engagent à favoriser par tous les moyens l'insertion professionnelle des jeunes, en particulier par la voie de l'apprentissage. Une campagne de communication nationale axée sur la valorisation des métiers dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants et sur le développement de l'apprentissage sera menée conjointement.

2^e volet : développement de la qualité et soutien à la modernisation du secteur

- Les bénéficiaires : l'ensemble des entreprises et en particulier les petites et moyennes entreprises du secteur
- Les objectifs recherchés : soutenir les entreprises dans leurs efforts de modernisation et de mise aux normes, qui sont d'autant plus difficiles à soutenir financièrement que l'entreprise est de petite taille

1/ Pour l'ensemble des entreprises du secteur :

- L'Etat souhaite améliorer fortement la dotation provision pour investissement (DPI) pour les entreprises individuelles. La DPI permet de déduire du revenu 15 000 euros au titre d'investissements futurs. L'Etat s'engage donc à étendre les mécanismes actuels limités à la sécurité alimentaire à l'ensemble des dépenses de mises aux normes (hygiène, sécurité, risque incendie...) et aux dépenses liées à l'accessibilité des personnes handicapées ;
- L'Etat s'engage à mettre en place un mécanisme d'amortissement accéléré en faveur des dépenses de mise aux normes et d'achats de matériels de sécurité (amortissement sur 2 ans au lieu de 5 à 10 ans).

→ *Calendrier* : projet de loi de finances pour 2007 soit au 1^{er} janvier 2007.

2/ Pour une partie de la restauration : création d'un titre de maître restaurateur pour la restauration.

- Les bénéficiaires : les restaurateurs traditionnels
- Les objectifs recherchés : reconnaître l'excellence des meilleurs professionnels de la restauration traditionnelle, en valorisant leur compétence ainsi que leur engagement en faveur de la qualité.

Le respect d'un cahier des charges axé sur la qualité et le professionnalisme permettrait d'obtenir un titre de maître restaurateur ouvrant droit à la possibilité d'être artisan, et à une aide fiscale très significative.

L'Etat et les organisations patronales s'engagent à définir conjointement ce cahier des charges.

Il s'engagent également à mettre en place au plan local des structures paritaires (comprenant à la fois des représentants des administrations et des professionnels) chargées de décerner le titre. Pourraient être visés jusqu'à 20 000 restaurateurs.

L'Etat s'engage à mettre en place en faveur des maîtres restaurateurs un crédit d'impôt « modernisation » à hauteur de 50 % des sommes dépensées dans la limite de 30 000 euros étalés sur 3 ans (soit un crédit d'impôt total pouvant aller jusqu'à 15 000 euros par maître restaurateur).

La création de ce crédit d'impôt « modernisation » spécifique répondrait complètement aux exigences en matière d'accueil, d'hygiène, d'approvisionnement et de traitement des produits frais demandées pour obtenir le titre de maître artisan restaurateur.

L'Etat et les organisations patronales s'engagent conjointement à mener toutes les opérations de communication nécessaires permettant d'assurer un développement rapide du nombre de maîtres restaurateurs.

→ *Calendrier* : projet de loi de finances pour 2007. Soit au 1^{er} Janvier 2007. Un point d'étape quant à la mise en œuvre du dispositif sera fait au premier trimestre 2007.

3^e volet : mise en place d'un dispositif de soutien à l'activité des petites entreprises du secteur

- Les bénéficiaires : les entreprises de moins de 20 salariés et en particulier les entreprises sans salariés
- Les objectifs recherchés : lutter contre le travail clandestin ou sous-déclaré ; développer l'activité dans le secteur (à travers une augmentation des horaires et jours d'ouverture) ; libérer les possibilités de recours aux heures supplémentaires ; créer des emplois saisonniers ou ponctuels supplémentaires ; augmenter indirectement les salaires des saisonniers et extras

L'Etat s'engage à créer un dispositif souple en matière d'heures supplémentaires et de recours aux extra pour les entreprises de moins de 20 salariés du secteur des hôtels, cafés et restaurants.

Il s'agirait de rendre possible pendant un certain nombre de jours dans l'année (45 jours par exemple), le recours aux heures supplémentaires et aux extras avec des formalités administratives réduites et sur la base d'un forfait de charges sociales attractif par heure travaillée.

Le forfait horaire de charges sociales pourrait représenter une réduction substantielle des charges sociales patronales (hors CSG-CRDS et régimes complémentaires).

Ce dispositif consiste donc exclusivement à réduire significativement le niveau des charges sociales. Il ne remet en aucune façon en cause la législation et la réglementation du temps de travail et des heures supplémentaires dans le secteur HCR.

→ *Calendrier* : projet de loi de finances et projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 soit au 1^{er} janvier 2007.

4^e volet : création de nouveaux mécanismes de financement des murs du secteur

- Les bénéficiaires : l'ensemble des entreprises du secteur et plus particulièrement les hôtels, hôtels/restaurants, les restaurants, cafés et discothèques de taille moyenne/moyenne supérieure
- les objectifs recherchés : offrir une nouvelle possibilité de gérer son établissement, favoriser les transmissions d'entreprises du secteur, faciliter la reprise par des jeunes qui n'auront plus ainsi qu'à se préoccuper en priorité du financement du fonds de commerce

L'Etat s'engage à favoriser la création de véhicules immobiliers spécifiques au secteur des hôtels, cafés et restaurants. Il pourrait s'agir par exemple d'organismes de placement collectif dans l'immobilier (OPCI). Une aide fiscale pourrait être mise en place pour inciter ces sociétés immobilières à investir dans le secteur.

Il pourrait être envisagé que les investisseurs physiques puissent acheter des parts de ces véhicules investis dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants et à ce titre profiter des avantages du dispositif de défiscalisation « de Robien ».

→ *Calendrier* : projet de loi de finances pour 2007. Soit au 1^{er} Janvier 2007.

5^e volet : mise en place d'une charte des droits des entreprises du secteur des hôtels, cafés et restaurants

- les bénéficiaires : l'ensemble des entreprises du secteur
- les objectifs recherchés : améliorer les relations entre les entreprises du secteur et les nombreuses administrations auxquels les entreprises du secteur doivent faire face, donner aux entreprises un interlocuteur qui les comprenne et qui leur permette de faire le lien avec les administrations

L'Etat s'engage à mettre en place en partenariat avec les organisations une charte des droits des entreprises du secteur des hôtels, cafés, restaurants et discothèques sur le modèle de la charte du contribuable et à créer un médiateur départemental auprès de chaque Préfet.

→ *Calendrier* : automne 2006

6^e volet : lancement d'un grand « plan tourisme » en accélérant la mise en œuvre de la politique définie par les comités interministériels de 2003 et 2004

- les bénéficiaires : l'ensemble du secteur HCR qui profitera de la mise en place d'une politique touristique ambitieuse
- les objectifs recherchés : améliorer l'image touristique de la France à l'étranger, mettre en valeur la qualité de l'offre touristique de la France, notamment de son offre d'hébergement et de restauration

L'Etat s'engage en particulier à renforcer les actions de promotion à l'étranger de la Maison de la France dans le cadre de sa stratégie marketing décidée en 2004 (20 millions d'euros supplémentaires sur 3 ans) et à accélérer fortement la mise en place du plan « qualité tourisme ».

→ *Calendrier* : à partir de l'été 2006

Un comité de suivi composé des signataires du présent contrat de croissance et de modernisation sera mis en place afin d'assurer la bonne mise en œuvre du plan. Ce comité sera également chargé de la bonne application des différentes mesures prises récemment, notamment au plan législatif, comme, par exemple, sur l'important sujet du paracommercialisme.

Fait à Paris, le

Les signataires du contrat de croissance en faveur de l'emploi et de la modernisation du secteur des hôtels, cafés, restaurants :

Monsieur Jean-François GIRAULT,
Président de la Confédération des
Professionnels Indépendants de l'Hôtellerie (CPIH)

Monsieur Jacques JOND,

Président de la Fédération Autonome Générale
de l'Industrie Hôtelière Touristique (FAGIHT)

Monsieur Jacques BELLIN,
Président du Groupement National
des Chaînes Hôtelières (GNC)

Monsieur Gérard PLOMION,
Président du Syndicat National des
Professionnels de la Propreté et des services
associés (SNRPO)

Monsieur Didier CHENET,
Président du Syndicat National
des Hôteliers, Restaurateurs,
Cafetiers et Traiteurs (SYNHORCAT)

Monsieur André DAGUIN,

Président confédéral de l'Union des Métiers et
des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)

Monsieur Renaud DUTREIL,
Ministre des PME, du Commerce,
de l'Artisanat et des Professions Libérales

Monsieur Léon BERTRAND,
Ministre délégué au Tourisme